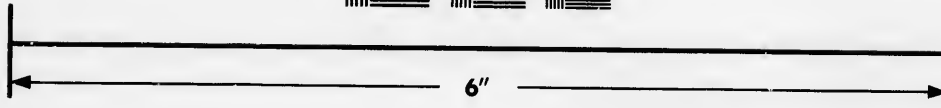
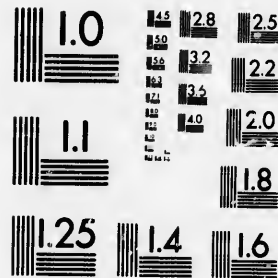
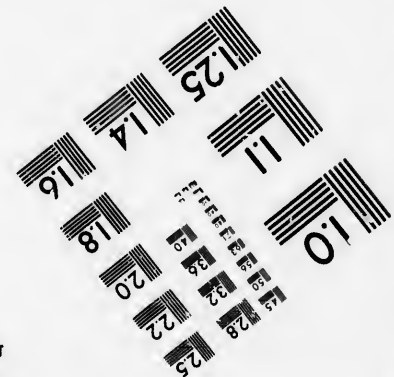


**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



Canada



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

**CIHM/ICMH  
Microfiche  
Series.**

**CIHM/ICMH  
Collection de  
microfiches.**



**Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques**

**© 1986**

Technical end Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- |   |   |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/<br>Couverture de couleur  | <input type="checkbox"/> Coloured pages/<br>Pages de couleur  |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/<br>Couverture endommagée   | <input type="checkbox"/> Pages damaged/<br>Pages endommagées  |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/<br>Couverture restaurée et/ou pelliculée   | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/<br>Pages restaurées et/ou pelliculées   |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/<br>Le titre de couverture manque  | <input type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/<br>Pages décolorées, tachetées ou piquées   |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/<br>Cartes géographiques en couleur  | <input type="checkbox"/> Pages detached/<br>Pages détachées   |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/<br>Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)  | <input type="checkbox"/> Showthrough/<br>Transparence   |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/<br>Planches et/ou illustrations en couleur   | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/<br>Qualité inégale de l'impression  |
| <input type="checkbox"/> Bound with other material/<br>Relié avec d'autres documents  | <input type="checkbox"/> Includes supplementary material/<br>Comprend du matériel supplémentaire  |
| <input type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/<br>La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure  | <input type="checkbox"/> Only edition available/<br>Seule édition disponible  |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/<br>Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées. | <input type="checkbox"/> Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/<br>Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible. |
| <input checked="" type="checkbox"/> Additional comments:/<br>Commentaires supplémentaires: [Printed ephemera] 4 p. Cette copie est une photoreproduction.   |   |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	15X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

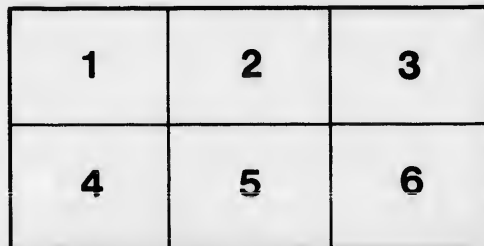
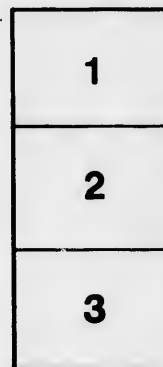
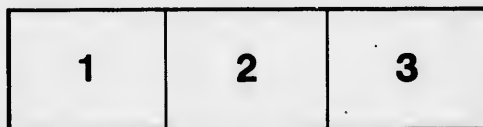
Bibliothèque nationale du Québec

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol → (meaning "CONTINUED"), or the symbol ▼ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Québec

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier feuillet et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second feuillet, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole → signifie "A SUIVRE", le symbole ▼ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.



Distri& de }  
Montréal. }

PROVINCE DE QUEBEC.

**C O U R**  
**DES PLAIDOYERS COMMUNS.**

GABRIEL ELZEARD TASCHEREAU, Ecuyer, Demandeur ;

**C O N T R E**

MICHEL CHÂTIER DE LOTBINIERE, Ecuyer, & Dame LOUISE  
DE LERY, son Epouse, Défendeurs.

---

**M É M O I R E**

*Employé devant les Honorables Juges de la Cour, tendant  
à fin de renvoyer l'action en retrait lignager, intentée  
contre les Défendeurs, par ledit sieur Taschereau.*

**L**ES Défendeurs exposent respectueusement que dans le mois de Novembre 1774, Mme. de Rigaud offrit à Mr. de Lotbiniere, pour lors à Paris, de lui vendre pour une somme d'argent comptant, les prétentions qu'elle pouvoit avoir dans la succession de Mr. de la Gorgendiere son pere. La proposition convint à Mr. de Lotbiniere ; il en fit l'acquisition par Contrat passé devant Rouin & le <sup>Jur</sup> Dautil, Conseillers du Roi, Notaires à Paris, le 23 desdits mois & an.

Cet Acte parvint en Juin 1775 à Mme. de Lotbiniere, elle l'annonça, ainsi que Monsieur son Fils, publiquement; ils n'en firent aucun mystere. Mr. Tascherau en fut instruit dès lors, ainsi que toute la famille de Mme. de Rigaud; ni lui, ni personne, dans ce temps ne parlèrent de retraire les biens compris dans cette vente. L'argent étoit alors rare dans la Province; elle étoit menacée d'une invasion prochaine qui faisoit craindre pour les propriétés: Mr. Tascherau n'avoit point intérêt d'augmenter les siennes.

Mais actuellement que la tranquillité a rétabli l'abondance, que par une suite nécessaire de la circulation de l'argent, les possessions ont augmenté, Mr. Tascherau voudroit faire usage du droit qu'il croit avoir de retraire, & attaquer Mr. de Lotbiniere pour rentrer dans ces biens.

Mais Mr. Tascherau peut-il aujourd'hui être admis à retraire un bien, dont, pour ainsi dire, il n'a pas voulu il y a quatre ans, & dont Mr. de Lotbiniere a joui paisiblement depuis ce temps? cela est plus que revoltant. Et en effet, Mr. Tascherau qui a exercé lui-même comme Juge, peut-il ignorer que le Roi ne recevoit point alors à foi & hommage; que même à présent il n'y a pas encore d'arrangement, ni d'ordres assez positifs sur ce sujet.

Si ce défaut d'inféodation sur lequel il se fonde, qui a été presque inévitable, & presque général dans cette Province, autorisoit un retrait aussi tardif; si au lieu de l'an & jour que la loi accorde, l'on peut aller jusqu'à quatre années; la licence qui ne jamais s'arrête, remontera enfin jusqu'à l'époque de la conquête de ce pays. La conséquence sera, que tous ceux qui ont acheté des biens alors & depuis vont en être dépouillés. De là quel bouleversement affreux en cette Province? que de familles, qui, du sein de l'abon-

dance vont tomber dans les horreurs de la nécessité ? Un tel événement, vrai tableau de la désolation, effraie l'humanité... Tous les cœurs sensibles & judicieux doivent s'attendrir aux suites malheureuses qui resulteroient d'un tel principe. Et la loi, sur-tout, établie pour la protection des Peuples, qui doit veiller à la sûreté de leurs propriétés, doit aussi en pareille occasion se conformer au Gouvernement où elle se trouve transportée, ce qui s'opère par une nécessaire mitigation, toujours relative aux circonstances des temps, des mœurs & des climats. C'est ce qu'en doit raisonnablement attendre le Sr. de Lotbiniere. Eh ! feroit-il possible d'en douter ? après les soins paternels que le Gouvernement a pris jusqu'ici, pour concourir au bonheur des Sujets de Sa Majesté, en cette Province. Le passé est un garant certain d'une continuation pour l'avenir. La fortune des particuliers en dépend, & c'est de cette juste prévoyance de la Législation que les Défendeurs attendent leur sûreté ; qu'ils espèrent que Mr. Tascherau fera débouté de son action en retrait, & qu'ils seront affermis dans la possession d'un bien qu'ils ont si justement acquis.

Les Défendeurs en cherchant dans cette occasion leurs intérêts, s'occupent également de ceux de leurs Compatriotes : & si par cette démarche, le Gouvernement dont la sagesse & l'activité marchent toujours ensemble pour opérer la sûreté & la propriété des particuliers, fait des Réglemens pour le cas présent, relativement au vœu public, les Défendeurs se féliciteront d'y avoir contribué. Et en effet, que de si beau, que de plus louable que de s'occuper du bien être de son Pays. N'est-ce pas pour l'homme de bien, le plus grand & le plus solide des bonheurs.

Les Défendeurs certains par une vraie expérience, de l'at-

( 4 )

tention constante que les Honorables Juges de cette Cour portent à tout ce qui peut concourir au bien général, osent les supplier de prendre leur humble Exposé en considération, & même le transmettre où besoin sera pour en protéger l'effet désiré ; & jusques là suspendre les poursuites dudit Sr. Tascheran.

CHARTIER de LOTBINIERE, fils.

*Pour mon Pere.*

**F I N.**

---

A MONTREAL, Chez FLEURY MESPLET, Imprimeur & Libraire.

RES  
AD  
242



